



"Chèque énergie", comment en bénéficier ?

À qui s'adresse-t-il ? Quelles sont les démarches pour l'effectuer ? Retrouvez toutes les informations.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Une aide à destination des ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

LE CHÈQUE ÉNERGIE

pour qui ?



Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.

pourquoi ?



Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement. Le chèque énergie est également utilisable pour les résidents en EHPAD, en EHPA, en résidence autonomie, en ESLD ou USLD.

comment ?



Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. **IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR** pour le recevoir.

Gérez votre chèque énergie à partir de votre espace bénéficiaire personnalisé.

ESPACE BÉNÉFICIAIRE

BON À SAVOIR

Le chèque énergie peut être automatiquement déduit de vos prochaines factures en cochant la case prévue sur le chèque, grâce à la pré-affectation en ligne sur le site du chèque énergie, ou par téléphone.



EN SAVOIR +

www.chequeenergie.gouv.fr

N° Vert

0 805 204 805

SERVICE ET APPEL GRATUITS

DICOM-DGEC/AFF/16044-3-Mars 2022

Document(s)

[Téléchargez le mode d'emploi du chèque énergie pour les bénéficiaires](#)

Liens utiles

[Retrouvez toutes les informations sur le site du gouvernement](#)